



L'Université de La Rochelle accueille le Concours de plaidoirie de Droit pénal international Claude Lombois

jeudi 23 février 2017, par [lpe](#)

Les 2, 3 et 4 mars prochains des étudiants en master issus d'universités françaises et étrangères viennent s'affronter au Concours Lombois, concours de Droit pénal international à la Faculté de Droit, de Science Politique et de Gestion de La Rochelle (amphithéâtre Rivero).

Ce concours, organisé annuellement par l'association « [Concours Claude Lombois](#) », dans le cadre et avec le soutien de l'Université Confédérale Léonard de Vinci a pour objectif de promouvoir le Droit pénal international, dont l'un des pionniers fut en France, le professeur Claude Lombois. Ce concours, initié par les facultés de droit de La Rochelle, Limoges et Poitiers, se déroule alternativement dans l'une de ces universités. Cette année, l'Université de La Rochelle a le plaisir et l'honneur d'accueillir ce concours qui est doublé d'un séminaire pour les doctorants inscrits dans les trois universités partenaires.

Un concours à dimension internationale

L'accueil et l'ouverture du concours seront assurés par le doyen de la [Faculté de Droit, de Science Politique et de Gestion](#), ainsi que par la présidente de l'Association « Concours de droit pénal international Claude Lombois ». Les équipes participantes vont s'affronter pendant trois jours sur un thème de droit pénal international. Elles proviennent cette année de 11 universités françaises (dont une équipe rochelaise) et d'une université belge dont chacune est composée de 3 étudiants de niveau master accompagnés d'un coach. Le concours de plaidoirie porte sur un cas fictif soumis à une juridiction nationale ou internationale. Elles doivent jouer alternativement les rôles de « partie publique » et de « partie privée ». Le même cas, déterminé par le comité scientifique, est plaidé pendant les trois jours. Le premier jour est consacré aux épreuves éliminatoires, le deuxième aux demi-finales et le troisième à la finale (le matin).

Des enjeux forts pour les 12 équipes participantes

Les épreuves sont organisées de manière à développer chez les concurrents les qualités particulières à Claude Lombois : l'éloquence, l'imagination juridique et l'anticipation des arguments adverses. Les jurys sont composés de praticiens et d'universitaires. Cette année, la finale sera présidée par Aurélia Devos, Vice-procureur et chef de section auprès du tribunal de grande instance de Paris, Pôle crimes contre l'humanité, crimes et délits de guerre. A l'issue du concours, le Président de l'Université de La Rochelle remettra les prix aux équipes lauréates : prix « Claude Lombois », prix « Pierre Couvrat », prix des séminaristes et prix de l'éloquence.

Le concours est ouvert au public.